

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres de la Commission de  
Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de  
Maltraitements de l'arrondissement de Neufchâteau**

**A.Gt 11-06-1999**

**M.B. 04-01-2000**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitements, notamment les articles 3, 5 et 7;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Neufchâteau sur la proposition du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitements de l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1° La Conseillère de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Geneviève Jamar;

2° La Directrice de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Muguette Poncelet;

3° Le Juge de la Jeunesse de l'arrondissement :

M. René Dolizy;

4° Le Magistrat du Parquet de la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Marie-Noël Rouard, substitut;

5° Une représentante de la Gendarmerie :

Mme Valérie Duplucy, assistante sociale;

6° Un représentant de la Police Judiciaire :

M. Francis Verjans, inspecteur;

7° Une représentante de l'équipe SOS-Enfants qui travaille au sein de l'arrondissement :

Mme Bernadette Sonck, assistante sociale;

8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants :

Mme Marie-Noël Rouard, Substitut;

9° Une représentante des services de Police Communale organisant une section jeunesse :

Mme Sylvianne Lecoq, Assistante sociale;

10° Le Président du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse :

M. Bernard Parmentier;

11° Deux représentantes de l'Office de la Naissance et de l'Enfance,

Mme Francine Dethienne, inspectrice,

Mme Christiane Rausch, travailleuse médico-sociale,

12° Trois représentants des CPMS - IMS :

Mme Yvonne Havelange, directrice :

Mme Annie Goedert, Assistante sociale :

M. Patrick Pierloz, directeur;

13° Un représentant des services de santé mentale :

M. Marc Malempre, sexologue;

14° Un représentant du barreau de l'arrondissement :

Me Dimitri Fourny;

15° Un représentant des Centres Publics d'Aide Sociale :



---

M. Jean-Marc Laurent, président.

**Article 2.** - Mme Geneviève Jamar, Conseillère de l'Aide à la Jeunesse, est désignée présidente de la Commission.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Bruxelles, le 11 juin 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX